

Code de fonction	050.160.XX
Date édition	01.02.2026
Date modification	
Prochaine révision	01.02.2031
Service	SSG

DESCRIPTIF DE FONCTION TYPE

COMMANDANT-E DE LA PROTECTION CIVILE COMMUNALE

Toute dénomination de personne, de statut ou de fonction se rapporte aux personnes des deux sexes.

Description générale de la mission

Sous la direction du Secrétaire général adjoint – pôle aménagement et espace urbain, le titulaire de la fonction met en œuvre la stratégie politique de gestion de crise, garantit le respect des normes de sécurité des infrastructures et organise les activités de la protection civile.

Au quotidien, il planifie, dirige et surveille les mesures de protection civile au niveau communal, selon les prescriptions fédérales et cantonales. A ce titre, il travaille en étroite collaboration avec les autres organisations et différents partenaires externes et assure la gestion administrative de l'Organisation de protection civile (OPC).

Il organise et planifie l'ensemble de ses activités selon les orientations, les délais et les normes en vigueur.

En sa qualité de spécialiste, il contribue à la bonne marche de l'administration et soutient notamment sa hiérarchie sur tous les aspects stratégiques, organisationnels et de planification. Il apporte son expertise pour permettre de répondre aux besoins actuels et futurs.

Dans son action, il collabore et s'implique activement dans les différents projets communs, transversaux ou spécifiques de l'administration.

Activités principales

- Garantir la conformité et superviser la vérification des normes de sécurité de l'ensemble des infrastructures, équipements et installations sous sa responsabilité
- Définir et déployer les plans d'engagement de la protection civile en intégrant les analyses des risques propres au territoire
- Collaborer étroitement avec le service des bâtiments en charge de l'entretien des infrastructures communales
- Préparer et diriger les rapports de l'Etat-Major de l'OPC
- Diffuser l'information et tenir à jour les planifications
- Appliquer les prescriptions fédérales et cantonales
- Annoncer dans les délais toutes les données requises par le canton
- Informer, conseiller et soutenir sa hiérarchie sur toutes les questions liées à son domaine d'activité
- Conseiller les autorités communales sur toutes les questions relatives à la protection civile
- Etablir et maintenir une collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires liés à la protection civile
- Garantir la montée en puissance de la protection civile et la disponibilité de l'infrastructure de protection
- Appuyer, sur demande, l'organisation de manifestations communales et/ou d'importance
- Participer à l'élaboration, au suivi et au contrôle budgétaire des rubriques attribuées

- Rédiger des rapports, établir des statistiques et assurer le suivi des différents dossiers confiés
- Organiser les cours, les perfectionnements, les contrôles périodiques et les exercices et assurer le suivi administratif et la comptabilité des cours de protection civile
- Assurer et coordonner la gestion administrative du personnel de la protection civile, des finances, du matériel, des constructions protégées et des abris
- Encadrer le personnel fonctionnaire du service conformément aux dispositions statutaires et aux directives du Conseil administratif et les faire respecter

Activité(s) complémentaire(s) :

- Assurer le suivi et le contrôle des activités déléguées
- Assurer une veille professionnelle dans son domaine d'activité
- Réaliser toute autre tâche liée directement ou indirectement au but de la mission

Compétences-clés et profil requis

- CFC ou titre jugé équivalent dans un domaine technique
- Nationalité suisse
- Assumer l'obligation de porter l'uniforme lorsque la fonction l'exige
- Respecter l'éthique professionnelle et éviter notamment tout abus d'autorité
- Avoir accompli son service militaire ou la protection civile
- Formation et ou expérience dans la gestion de crise et d'événements particuliers
- Expérience de commandement ou de participation à des états-majors
- Connaissance des institutions et des moyens cantonaux de sécurité ainsi que de leur organisation
- Maîtrise des outils informatiques et des logiciels-métiers
- Leadership, aptitude à diriger et à gérer du personnel
- Esprit méthodique, analytique et vision systémique
- Sens de la communication
- Approche orientée solutions
- Aptitude à travailler en équipe et en réseau
- Autonomie

Position structurelle

La subordination et les rapports hiérarchiques sont décrits dans les organigrammes de la Ville de Vernier. Le titulaire du poste est techniquement subordonné au Chef cantonal de la protection civile de l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM).

Descriptif(s) de fonction général(aux) lié(s) à la fonction

- Employé communal - 000.000.01
- Encadrant de proximité – 000.000.005